

Commune de CHAON (Loir-et-Cher)
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 JUIN 2021

Le vingt deux juin deux mil vingt-et-un, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Thierry PFOHL, Daniel GAUDISSION, Bernard VANNIER, Paolo DA CUNHA, MMES Christiane BRULAIRE, Christelle AUPY

Etaient absents : MM Patrick SCIOU, Jean-Denis LEPEU, Mme Marie-Hélène LINARD (pouvoir à Patrick MORIN)

Mme Christelle AUPY a été désignée comme secrétaire de séance.

Convocation : 15 juin 2021

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2021

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès verbal de la séance du conseil municipal du 7 mai 2021.

Ordre du jour :

- Loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR)-PLUI
- Questions diverses

Un point a été ajouté à l'ordre du jour :

- Extension du système de caméras : demande de subvention auprès du Département

Loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR)-PLUI

Suite à l'entrée en vigueur de l'article 7 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la mise en œuvre du mécanisme de transfert de plein droit de la compétence « PLU » des communes aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes tel que prévu initialement par l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite ALUR, a été reporté au 1^{er} juillet 2021.

Dans ce cadre, il était demandé aux communes qui s'étaient opposées au transfert de la compétence entre le 1^{er} octobre et le 14 novembre 2020, à prédélibérer afin d'assurer la sécurité juridique du dispositif.

La loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire prévoit désormais, expressément, en son article 5 que le délai, dans lequel au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population peuvent s'opposer au transfert de la communauté de communes ou à la communauté d'agglomération de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, court du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021.

Ainsi, toutes les délibérations intervenues entre le 1^{er} octobre et le 14 novembre 2020 seront prises en compte et il n'est donc pas nécessaire pour les communes concernées de délibérer à nouveau. La commune de Chaon a pris cette délibération le 12 octobre 2020.

Extension du système de caméras : demande de subvention auprès du Département

Un projet d'extension du système de caméras sur la commune est en cours. Une subvention au titre de la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux) est déjà accordée à hauteur de 60% pour ces travaux.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention supplémentaire auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention au taux de 20%, auprès du Département pour l'extension du système de caméras

- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

Questions diverses

Festivités du 14 juillet

Le traditionnel feu d'artifice sera tiré le jeudi 13 juillet au soir.

Un peu avant, on assistera à la retraite aux flambeaux.

Le 14 juillet, avec la collaboration du comité des fêtes, un repas champêtre sera proposé aux habitants (coût du plateau repas 7.50 € par personne).

Rue des Pins

La rue des Pins a été gravillonnées suite aux travaux sur le réseau.

Remerciements pour le prêt de plexiglas

Des plexiglas ont été prêtés par l'AFPA d'Olivet pour l'organisation des élections. Le conseil les remercie.

Remerciements bénévolat pour les vaccinations

Le conseil remercie Liliane MOREAU et Michèle PAVEAU pour leur dévouement et leur participation aux permanences du centre de vaccination de l'Institut Médical de Sologne.

Fin de séance 19h20

—

—

—

—

—